

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



SNCF VOYAGEURS
COMMUNIQUÉ – LE 23 MAI 2022

LANCEMENT DES GRANDS PRIX DE L'ÉCOMOBILITÉ

L'Activité TGV-INTERCITÉS de SNCF Voyageurs crée les Grands Prix de l'Écomobilité pour les entreprises et agences de voyages partenaires.

Pour faire face au défi climatique, il est impératif de diminuer drastiquement nos émissions de GES (gaz à effet de serre) : le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) publié ces dernières semaines le rappelle encore. Il est urgent d'agir dès aujourd'hui. Or l'un des secteurs qui émet le plus d'émissions aujourd'hui est celui des transports (30% des émissions en France).

Le ferroviaire transporte 10% des voyageurs en France et ne pèse pourtant que 0,6% des émissions du secteur. Le train est donc la solution naturelle pour voyager en préservant l'environnement.

De nombreuses entreprises et agences de voyages ont déjà pris conscience de cette urgence climatique et ont entamé des transformations internes pour notamment repenser leurs déplacements et ceux de leurs salariés ou clients.

Toutefois, le report modal vers des solutions bas carbone n'est pas encore totalement engagé partout, et il est donc indispensable d'accompagner les entreprises et agences de voyages dans cette transition. C'est la raison pour laquelle TGV-INTERCITÉS lance les Grands Prix de l'Écomobilité.

Objectif des Prix

Ces prix sont pour TGV-INTERCITÉS l'occasion de récompenser et valoriser les entreprises et agences de voyages qui encouragent et favorisent une mobilité plus éco-responsable auprès de leurs salariés, de leurs partenaires et de leurs clients, quelle que soit la distance parcourue. Il s'agit aussi d'inciter, les autres entreprises et agences de voyages à s'engager à leur tour dans cette transition indispensable.

Catégories des Prix :

Prix Mobilité Durable Entreprises : récompense l'entreprise qui a le plus favorisé le train comme mode de transport en 2021	Prix Évolution : récompense l'entreprise avec la plus grande progression de mobilité durable entre 2020 et 2021	Prix Mobilité Durable Agence de Voyages : récompense l'agence de voyages qui a le plus favorisé le train comme mode de transport en 2021	Prix Initiative : récompense l'initiative la plus innovante et originale en faveur de l'écomobilité
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour chaque Prix, des sous-catégories ont été créées pour prendre en compte la structure de l'entreprise ou de l'agence de voyage.

Les gagnants des 4 prix seront dévoilés le 13 septembre lors d'une cérémonie à Paris.

Composition du Jury

Le jury des Grands Prix de l'Écomobilité est composé de représentants du monde de l'entreprise et des agences de voyages, ainsi que d'experts des mobilités durables et d'acteurs sociétaux. Ils sont animés par la même conviction : la question de la mobilité, première source d'émission de gaz à effet de serre en France, doit devenir incontournable pour les entreprises.

- Alain KRAKOVITCH, Directeur de TGV-INTERCITÉS
- Jean-Pierre MAS, Président Les Entreprises du Voyages
- Camille CHAUDRON, Influenceuse Militante
- Jean-Dominique SIEGEL, Cofondateur du média We Demain
- Albane GODARD, Directrice de la Fondation Good Planet
- Loic BONIFACIO, Membre du collectif Pour un réveil Ecologique
- Michel DIELEMAN, Président de l'Association Française du Travel Management (AFTM)

Processus de candidature

Toutes les entreprises et les agences de voyages souhaitant participer peuvent candidater jusqu'au 31 mai à 23h59 en remplissant un dossier de candidature soit en tant qu'entreprise soit en tant qu'agence de voyages.

Certains critères sont nécessaires pour candidater :

Pour les entreprises

- Avoir un contrat SNCF depuis janvier 2021.
- Avoir voyagé avec TGV Inoui et/ou Intercités entre le 01/01/2021 et le 31/12/ 2021.

Pour les agences de voyages

- Avoir un contrat SNCF depuis janvier 2021
- Avoir vendu au moins un trajet ferroviaire entre le 01/01/2021 et le 31/12/ 2021

Début juin, tous les dossiers de candidature complets seront envoyés aux membres du jury pour lecture et analyse. Fin juin, le jury se réunira pour délibérer et déterminer les nominés.

Les 5 premiers de chaque catégorie et sous-catégorie seront conviés le 13 septembre à une cérémonie durant laquelle les gagnants seront dévoilés.

Contacts pour les entreprises et les agences de voyages souhaitant candidater :

- Pour les entreprises : amaia.aubert@sncf.fr
- Pour les agences de voyages : marjolaine.bionne@sncf.fr